

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE GREVILLE HAGUE  
DU 29 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mille dix, le Vingt neuf novembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt deux novembre deux mille dix, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves - Marie BONNISSANT, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Yves-Marie BONNISSANT, Hubert DUBOST, Didier LE BEL, Grégory GRISEL, Christelle HELYE, Marie-Line CRESTEY, Claude TOLMER, Noëlle YVER, Claude WITTEMBERG, Adrien DUMONCEL, Yves SIMON, Catherine JOLY,

**Excusés** : Michel NORAZ, Christine CARNET,  
Grégory GRISEL a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la dernière réunion de conseil.

**1) INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19/11/1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil, et

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 80% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mr Patrick VAQUEZ, Receveur municipal, pour une durée de 2 mois, en intérim du 15/05/2010 au 14/07/2010, et à Mme Armelle CAU, Receveur municipal depuis le 15/07/2010.
- D'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires à Mme CAU pour les années à venir.

## **2) ETUDE DE DEVIS**

### **➤ 2-1 SITE INTERNET**

Grégory GRISEL présente au conseil municipal le devis établi par le prestataire CH1 pour la refonte du site de la commune.

L'arborescence sera maintenue, l'évolution du site est prévue pour migrer vers de nouvelles technologies qui permettront une mise à jour plus aisée notamment dans la création de nouvelles rubriques et l'insertion de photos et plaquettes.

Le coût de ce projet sera porté pour partie en investissement, et pour partie en fonctionnement.

Coût total HT 2272€ dont en investissement 1161€ HT pour l'intégration et le développement du site et 1111€ HT en fonctionnement pour la maintenance annuelle, les frais d'hébergement, le nom de domaine du site, et la formation à l'utilisation du logiciel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au devis présenté par CH1 dont le siège social est à Cherbourg pour un montant TTC de 3092.85€, et autorise les virements et ouvertures de crédits suivants :

#### **VIREMENTS DE CREDITS**

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **CHAPITRE 011**

Article 61522 Entretien des bâtiments : - 1800€

##### **CHAPITRE 021**

Article 021 Virement à la section investissement : + 1800€

#### **OUVERTURES DE CREDITS :**

##### **SECTION INVESTISSEMENT**

##### **RECETTES**

Article 023 Virement de la section de fonctionnement + 1800€

##### **DEPENSES**

Article 205 Concessions droits et similaires + 1800€

### **➤ 2-2 Rotation du Coq de l'église**

Didier LE BEL présente au conseil municipal le devis, avec variante, de l'entreprise BIARD ROY de Villedieu Les Poëles pour la mise en rotation du coq de l'église.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre Noëlle YVER, 1 abstention Christelle HELYE, émet un avis favorable au devis présenté pour un montant TTC de 1471.08€ comprenant l'accès au coq, sa dépose et repose avec fourniture de roulement en laiton et jeu de billes en inox, cette solution offrant l'avantage d'être durable.

### **➤ 2-3 Balayeuse**

Didier LE BEL, Hubert DUBOST et Adrien DUMONCEL rendent compte au conseil de leur entrevue avec la commune de Hambye pour une démonstration de balayeuse adaptable au tracteur tondeuse. Cet équipement correspond au besoin de la commune de Gréville.

Mr LE BEL présente au conseil un devis établi par les Ets John Deere d'un montant de 3861€ HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis et autorise les virements de crédits suivants :

#### **VIREMENTS DE CREDITS**

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

###### **CHAPITRE 011**

Article 61522 Entretien des bâtiments : - 4618€€

###### **CHAPITRE 021**

Article 021 Virement à la section investissement : + 4618€

#### **OUVERTURES DE CREDITS :**

##### **SECTION INVESTISSEMENT**

###### **RECETTES**

Article 023 Virement de la section de fonctionnement + 4618€

###### **DEPENSES**

Article 2188 Balayeuse + 4618€

### **3) ECONOMIES D'ENERGIE : REGULATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Didier LE BEL présente au conseil municipal une proposition de régulation de l'éclairage public en vue de faire des économies sur les factures d'électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adhère à ce projet et retient la solution préconisée, à savoir : pose d'horloges astronomiques modulaires pour la commande automatique des circuits d'éclairage public en fonction de l'heure du lever et du coucher du soleil. Les amplitudes horaires d'éclairage seront définies ultérieurement.

Une publicité sera lancée pour la réalisation de ce projet.

### **4) POINT SUR LES TRAVAUX A VENIR**

#### **4-1 Réfection de la salle du conseil**

Hubert DUBOST présente au conseil le descriptif des travaux à réaliser pour la réfection de la salle du conseil. Ce descriptif a été réalisé par les services techniques de la CCH.

Le projet, souhaité par le conseil, consiste à :

- Réduire la hauteur du plafond existant par la création d'un faux plafond isolé,
- Mettre en place un doublage sur les murs périphériques.
- Changer la porte donnant vers l'extérieur.
- Remplacer le carrelage existant.
- Agencer en peinture et revêtement mural l'ensemble de la pièce.

En option il est prévu :

Le remplacement des fenêtres, la fourniture et la pose d'un faux solivage en sapin.

Le dossier étant finalisé, une publicité sera lancée pour la réalisation de ce projet.

#### **4-2 Isolation de la salle des fêtes**

Le plafond actuel étant trop haut et vétuste, il est envisagé d'installer un faux plafond dans la salle des fêtes.

Pour cela, il faudra remplacer les luminaires et déposer les chauffages radiants pour les remettre après travaux.

Un descriptif des travaux à réaliser a été fourni par les services de la CCH. Deux options sont préconisées : pose de BA 13 ou pose de plaques isolantes. Une publicité sera lancée avec ces deux variantes.

#### **4-3 Réaménagement de la bibliothèque**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite l'appui des services techniques de la CCH pour le réaménagement de la bibliothèque.

#### **4-4 Accessibilité des Etablissements Recevant du Public**

Dans le cadre du groupement de commande avec la CCH, Le conseil municipal décide de dresser la liste suivante des établissements communaux pour lesquels un diagnostic sera demandé pour permettre leur accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite :

- Le Clos Millet,
- la Salle des fêtes (établissements de 4<sup>ème</sup> catégorie)
- et l'accès à la salle de réunions.

#### **4-5 Ecole maternelle : permis de construire pour la tisanerie**

Mr le Maire présente au conseil, pour information, le permis de construire déposé par les services de la CCH pour l'intégration dans les locaux de l'école maternelle d'une tisanerie. Mr WITTEMBERG s'étonne du projet présenté qui ne correspond pas au souhait des enseignants.

### **5) QUESTIONS DIVERSES**

#### **5-1) Noël des enfants non scolarisés**

Jusqu'à présent l'organisation du Noël des enfants non scolarisés était organisée par l'association Gréville-Hag'nimation. A ce jour, cette association est en sommeil. Mr LE BEL propose que la commune prenne le relais dans l'organisation du goûter. Le conseil municipal approuve cette démarche. Le goûter est prévu le 17/12/2010 à 17 heures 45.

#### **5-2) Départ en retraite de Christine BLED**

Un pot sera offert par la commune.

#### **5-3) Espace « Jeunes »**

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu des jeunes en remerciement du rachat, par la commune, du matériel volé. Matériel qui depuis a été retrouvé.

#### **5-4) Vœux à la population**

Prévus le 09/01/2011.

#### **5-5) Virements de crédits**

Suite au rachat par Mr le maire de cotisations, depuis le 01/04/2008, auprès de FONPEL, organisme de retraite, le conseil municipal autorise les virements de crédits suivants :

##### **CHAPITRE 011**

##### **Dépenses**

61522 Entretien des bâtiments : - 5320 €

6533 Cotisations de retraite des élus: + 5320 €

Ces cotisations, obligatoires pour la collectivité, sont réparties à part égale entre l'élu et la commune.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Yves-Marie BONNISSANT

Nombre de membres du conseil municipal : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation : 22/11/2010

Date d'affichage : 02/12/2010